

## **SEANCE DU 30 MARS 2023**

### **Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 2  
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE TRENTE MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 24 MARS 2023, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Ma

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme MERMOURD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIEI

**ABSENTS EXCUSES** : M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à Michel BOUVARD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Peggy LE BRUCHEC), Marie LAVERTON

**ABSENTS** : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : SYANE : Conventions d'implantation d'ouvrages de réseau de distribution publique d'électricité, parcelles 0A 122 et 0A 123 DEL2023**

**Rapporteur : Jean-Luc MATTEL**

La commune des Contamines-Montjoie est propriétaire des parcelles 0A 122 (lieu TRESSE) et de la parcelle 0A 123.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur de TRESSE, des conventions d'implantation d'ouvrages de réseaux de distribution publique d'électricité sont nécessaires pour permettre au SYANE d'implanter lesdits ouvrages sur les parcelles citées précédemment.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

|                  |                 |                     |
|------------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour : 12</b> | <b>Contre :</b> | <b>Abstention :</b> |
|------------------|-----------------|---------------------|

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents en lien avec ces dernières.

En Mairie, le 30 mars 2023  
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 30 mars 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le

